



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 21 mai 2026

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 12 mai 2026,
sont :

Présents : Mme Véronique LIDIN, 1^{ère} adjointe – M. Jean-Yves MOSSER, 2^{ème} adjoint – Mme Agnès HARNIST, 3^{ème} adjointe – Mme Isabelle GRZESIK, 5^{ème} adjointe – M. Jérôme MEYER – M. Dany HARTMANN – Mme Christelle FAFFA – M. Laurent KELLER – Mme Emilie OBERDORF – M. Christophe KNECHT – Mme Réjane KEMPF BAUMGARTNER – Mme Emmanuelle BROWN – M. Benoît PETER – Mme Christelle MOSSER – M. Jean-François HALTER.

Excusés : M. André DUSIC, 4^{ème} adjoint (*qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN*), Mme Anne SCHILLINGER (*qui a donné procuration à Mme Isabelle GRZESIK*) et M. Claude LEBOURGEOIS.

Également présents :

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, responsable des affaires générales et financières et M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général.

Secrétaire de séance : Madame Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

A 19h30, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers présents ; il ajoute que les membres du conseil ont été destinataires d'une note de synthèse avec la convocation, et précise que M. André DUSIC, 4^{ème} adjoint (*procurator à M. Rémi SPILLMANN*), Mme Anne SCHILLINGER (*procurator à Mme Isabelle GRZESIK*) et M. Claude LEBOURGEOIS sont excusés. Le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour de cette séance :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 07 avril 2026.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;
2. Désignation des membres (1 titulaire et 1 suppléant) de la CLECT (commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées).

POINT 3 : AFFAIRES CIVILES

Liste préparatoire communale jurés d'assises

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Réaménagement de la Place des Fêtes en parking sous ombrières photovoltaïques et halle ouverte ;

B. Point sur les investissements pour l'année 2026.

POINT 5 : OPERATION IMMOBILIERE

Déclassement de terrain en marge du lotissement « Plein champs ».

POINT 6 : AFFAIRES CULTURELLES

Rapport de la réunion du 28 avril 2026.

POINT 7 : Approbation de Factures

POINT 8 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 07 avril 2026.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026 via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

M. le Maire demande aux élus s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière réunion du conseil municipal.

M. Laurent KELLER précise que Territoire d'Energie Alsace se réunit ce soir en même temps que ce conseil pour l'installation du comité syndical.

M. Jérôme MEYER ajoute que le bureau de la Communauté de Communes Sundgau se réunit également ce soir.

Mme Emilie OBERDORF indique que la commission Petite Enfance de la CCS se réunira le 23 juin et Agnès HARNIST ajoute que la commission Culture de la CCS sera réuni également fin juin.

M. Benoît PETER a effectué le vote par correspondance de rigueur au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres, une réunion est programmée le 9 juin.

M. le Maire s'est rendu à la réunion du PETR du Sundgau le 18 mai : il rappelle que le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) réunit les communautés de communes Sundgau (CCS) et Sud Alsace Lague (CCSAL). Les missions du PETR sont centrées sur l'aménagement du territoire avec notamment la gestion du SCOT (schéma de cohérence territoriale), la mobilité et la transition écologique. M. Denis NASS (Maire de Gommersdorf) a été élu président. Les vice-présidents élus sont : M. Gilles FREMIOT (Président de la CCS), M. Nicolas HOLLEVILLE (Président de la CCSAL), Mme Isabelle PI (Maire d'Altkirch), Mme Sophie SCHOENIG (adjointe au Maire d'Aspach), M. Jean-Michel ZINCK (Maire de Strueth).

2. Désignation des membres (1 titulaire et 1 suppléant) de la CLECT (commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées).

La commission locale d'évaluation des charges transférées se réunit lors de chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI. Elle a pour mission de collecter les données et d'évaluer le montant des charges transférées, dans le cadre d'un transfert de compétence, pour permettre la fixation des Attributions de Compensation.

Le Maire ajoute que cette commission a été élaborée à la suite de la création de la CCS, qui a pris la compétence économie ; avec la fiscalité professionnelle unique (FPU), la CCS encaisse les impôts versés par les entreprises (ancienne taxe professionnelle). Ces taxes sont redistribuées ensuite aux communes sous forme d'attribution de compensation, versée mensuellement aux communes, à hauteur de ce que touchait la commune au moment du passage à la FPU (253 000 € par an pour CARSPACH). Pour le moment, les attributions de compensations sont fixes, c'est-à-dire que la commune un montant identique même si une entreprise ferme (de même si une nouvelle entreprise ouvre).

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- M. Rémi SPILLMANN, membre titulaire de la CLECT
- Mme Véronique LIDIN, membre suppléant de la CLECT

POINT 3 : AFFAIRES CIVILES

Liste préparatoire communale jurés d'assises

Le Code de procédure pénale (articles 254 à 267 et article A36-13) prévoit qu'il appartient aux maires d'établir chaque année les listes préparatoires à la liste annuelle du jury de la cour d'assises, en procédant à un tirage au sort à partir des listes électorales de la commune.

Le nombre de jurés inscrits sur la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est arrêtée, par commune ou groupe de communes, par le préfet du département avant le 30 avril de chaque année.

Le préfet communique aux maires l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises appelés à figurer sur la liste annuelle du jury de la cour d'assises.

Il faut désigner un nombre triple par rapport à l'arrêté préfectoral, donc 6 personnes à tirer au sort à CARSPACH (ce tirage au sort constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés).

La procédure implique que le tirage au sort doit être fait publiquement ; les séances du conseil municipal étant publiques, le Maire propose de l'effectuer aujourd'hui.

La commune de CARSPACH doit proposer 6 personnes : sont exclues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2027. Les personnes de 70 ans et plus ne sont pas à exclure, mais peuvent être dispensées des fonctions de jurés lorsqu'elles en font la demande à la commission qui siège à la cour d'appel. Il en est de même pour les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département.

La liste générale des élections municipales 2026 est utilisée comme base (tirage au sort par le numéro d'électeur entre 1 et 805 bureau 1 et entre 1 et 797 bureau 2). Il est également demandé de proposer le triple du nombre de jurés fixé par l'arrêté préfectoral (2 pour CARSPACH, soit 6 personnes). **Il est proposé d'en sélectionner au hasard deux supplémentaires (au cas où certaines personnes tirées au sort seraient radiées de la liste depuis la dernière élection).**

Le Maire propose à huit conseillers municipaux de donner des numéros selon les critères indiqués ci-dessus. Les noms sont inscrits sur un tableau récapitulatif, les personnes tirées au sort seront contactées par les services de la Mairie.

Les numéros d'électeurs définis sont :

- Bureau 1 : 322, 746, 57 (et 15 pour le numéro supplémentaire en cas de radiation)
- Bureau 2 : 345, 312, 727 (et 272 pour le numéro supplémentaire en cas de radiation).

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Réaménagement de la Place des Fêtes en parking sous ombrières photovoltaïques et halle ouverte ;

Le Maire rappelle que la dernière version du projet pour la phase PRO/DCE a été présentée au conseillères et conseillers lors d'une réunion de présentation le lundi 18 mai 2026.

Le Maire précise que la phase projet (phase PRO de la mission de maîtrise d'œuvre) a été validée partiellement, hormis son volet financier, par le Conseil Municipal lors de la séance ordinaire du 30 septembre 2025

Le Maire souhaite aujourd'hui que le Conseil puisse se prononcer sur la validation du volet financier de la phase PRO et, en cas d'accord, sur l'approbation des travaux qui permettront le lancement de la phase de consultation des entreprises et sur le plan de financement définitif nécessaire aux différentes demandes de subventions.

En liminaire, le Maire rappelle les caractéristiques essentielles du projet ainsi que la proposition de budget prenant en compte les derniers éléments fournis par notre maître d'œuvre.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
VRD	574 862,00 €	CEA volet FCA	100 000,00 €
Gros œuvre	245 000,00 €	Région Grand Est FEDER	200 000,00 €
Charpente bois (achat)	565 000,00 €	Région Grand Est	200 000,00 €
Charpente métallique	95 000,00 €	Groupement d'Action	30 000,00 €
Containers maritimes	12 028,00 €	Communauté de	10 000,00 €
Couverture Zinguerie	145 960,00 €	DETR/DSIL/FONDS VERT	0,00 €
Menuiseries ext bois	26 500,00 €	Agence de l'Eau	80 000,00 €
Serrurerie	72 350,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	660 000,00 € €
Sanitaire/ventilation	60 081,40 €	FONDS PROPRES	2 316 301,40 €
Electricité	648 500,00 €	TOTAL GENERAL	2 976 301,40 €
Platrerie	7 230,00 €		
Menuiserie bois	31 680,00 €		
Peinture	19 808,00 €		
Echafaudage	15 302,00 €		
TOTAL TRAVAUX	2 519 301,40 €		
OPC, SPS, CT	140 000,00 €		
MAITRISE D'OEUVRE	227 000,00 €		
DIAGNOSTIC	40 000,00 €		
FRAIS DIVERS	50 000,00 €		
TOTAL GENERAL	2 976 301,40 €		

Le Conseil n'ayant pas de remarques particulières sur ce volet financier de la phase PRO/DCE, le Maire poursuit l'examen de ce point.

- Approbation du projet et lancement des travaux

Il est proposé au Conseil d'approuver la réalisation des travaux décrits dans la phase projet y compris les éléments suivants :

- Une variante comprenant la fourniture de l'ensemble du bois de charpente par l'entreprise attributaire.
- Une variante concernant la réalisation d'un support métallique simple pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les ombrières.
- Une variante pour la réalisation en zinguerie classique de l'écoulement des eaux pluviales entre les ombrières et les noues d'infiltration.

Le Conseil propose également que le cahier de charge du lot Gros Œuvre puisse être modifié pour tenir compte de résultats de l'étude de sols G2 PRO qui sera menée dans les prochains jours.

- Dévolution des travaux

Le Conseil prend connaissance du mode d'attribution envisagé pour ces travaux à savoir la réalisation d'un marché à procédure adaptée dans la mesure où le montant estimatif est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée. Il sera conforme au Code de la Commande Publique.

La tenue d'une phase de négociation sera possible.

La publication de l'appel d'offres aura lieu dans un journal d'annonces légales et la phase de consultation des entreprises sera réalisée par le biais de la plateforme de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Le Maire s'adjoindra l'avis de la commission d'appel d'offres, une analyse des offres sera réalisée par les services de la commune indépendamment de celle réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

- **Plan de financement définitif**

Le plan de financement définitif de l'opération est celui issu de la phase PRO/DCE.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De valider** le volet financier de la phase PRO/DCE équilibré à 2 976 301,40 € HT soit 3 571 561,68 € TTC sans fixation du forfait de rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre. Ce point fera l'objet d'une décision spécifique.
- **D'approuver** le projet et **D'autoriser** la réalisation des travaux tels que décrits dans la phase PRO/DCE y compris les différentes variantes décrites ci-dessus.
- **De confirmer** que la dévolution des travaux se fera conformément au Code de la Commande Publique selon les spécifications décrites ci-dessus.
- **De valider** le Plan de Financement des travaux arrêté comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
VRD	574 862,00 €	CEA volet FCA	100 000,00 €
Gros œuvre	245 000,00 €	Région Grand Est FEDER	200 000,00 €
Charpente bois (achat)	565 000,00 €	Région Grand Est	200 000,00 €
Charpente métallique	95 000,00 €	Groupement d'Action	30 000,00 €
Containers maritimes	12 028,00 €	Communauté de	10 000,00 €
Couverture Zinguerie	145 960,00 €	DETR/DSIL/FONDS VERT	0,00 €
Menuiseries ext bois	26 500,00 €	Agence de l'Eau	80 000,00 €
Serrurerie	72 350,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	660 000,00 € €
Sanitaire/ventilation	60 081,40 €	FONDS PROPRES	2 316 301,40 €
Electricité	648 500,00 €	TOTAL GENERAL	2 976 301,40 €
Plâtrerie	7 230,00 €		
Menuiserie bois	31 680,00 €		
Peinture	19 808,00 €		
Echafaudage	15 302,00 €		
TOTAL TRAVAUX	2 519 301,40 €		
OPC, SPS, CT	140 000,00 €		
MAITRISE D'OEUVRE	227 000,00 €		
DIAGNOSTIC	40 000,00 €		
FRAIS DIVERS	50 000,00 €		
TOTAL GENERAL	2 976 301,40 €		

M. Christophe GISSINGER précise que le Marché A Procédure Adaptée (MAPA) peut être effectué lorsque le marché en question n'atteint pas les seuils européens pour lesquels les procédures réglementaires sont normées.

Le tarif d'achat de l'électricité est validé car déjà signé l'année dernière, ce qui nous permet d'avoir l'assurance de la revente de l'électricité à un prix intéressant.

Le Maire ajoute que ce projet d'ombrières et halle ouverte sera le projet phare de cette mandature.

B. Point sur les investissements pour l'année 2026.

1) Travaux de sécurisation de la RD432 et de la RD 16

Les différentes demandes d'autorisations auprès de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) ont été réalisées. Les services de la CeA sont revenus vers nous pour proposer certaines pistes d'amélioration comme notamment la mise aux normes des passages piétons. Cette mise aux normes entraîne des travaux supplémentaires d'abaissement de bordures et de signalisation horizontale. La CeA suggère en outre de supprimer le passage piétons situé juste devant le tabac presse de l'III, jugeant l'endroit trop dangereux (sortie de parking + intersection + passage piétons, donc beaucoup d'interactions). Cependant, le conseil municipal, après discussion, désapprouve cette proposition ; il risque en effet d'y avoir un danger encore plus grand si les usagers ne suivent pas le circuit jusqu'au prochain passage piétons. L'ajout de candélabres directement sur les passages piétons apportera une sécurité supplémentaire. De plus, les panneaux indiquant les passages piétons vont être remis en avant par un nettoyage autour des poteaux afin de les rendre plus lisibles. La Municipalité a chargé nos services de faire chiffrer ses travaux tout en sachant qu'ils sont susceptibles d'être pris en charge à 50% par le fonds « amendes de police ». Les premiers travaux d'implantation de massifs sont prévus à compter du mardi 26 mai 2026. Le calendrier de réalisation des autres interventions sera établi par nos services dès la réception des candélabres.

Mme Emilie OBERDORF demande si une solution a été trouvée pour l'arrêt de bus de la rue de FULLEREN ? Pour le moment, le sujet n'a pas été abordé, il faudrait effectivement le descendre un peu pour plus de sécurité, mais les transports scolaires sont gérés par la Région, il convient donc de concerter les services compétents.

2) Etude de sécurité en traverse d'agglomération

La rédaction du volet « diagnostic » de cette étude est en cours par le bureau d'études ELAN de Burnhaupt. Le bureau d'études est en attente de certains éléments de la part de la CeA afin de finaliser cette partie administrative. A l'issue, les techniciens pourront commencer à travailler sur les différentes hypothèses d'aménagement.

M. Jérôme MEYER demande si le projet de barreau est pris en compte dans cette étude, notamment concernant le carrefour du tabac presse de l'III ? Le Maire confirme cette prise en compte.

3) Aire de jeux de la Presqu'III

Les devis sont en cours d'élaboration, ce dossier étant piloté par Isabelle GRZESIK. Les entreprises NGE Paysage, HUSSON et KOMPAN ont été sollicitées.

Mme Isabelle GRZESIK a rencontré des entreprises, des devis ont été demandés afin de comparer les offres les plus intéressantes.

M. Jérôme MEYER propose d'associer les enfants au choix des nouvelles structures, permettant ainsi de présélectionner des jeux.

4) Travaux de réfection de voirie

Les travaux de réfection de voirie dans les différentes rues de la commune ont été confiés à la société SAUNER TP selon son offre du 13 avril 2026 pour un montant de 14 660,00 € HT (dont une partie concerne les travaux de fouilles pour la mise en place de la fibre dans le bâtiment MAM/logements). Les premiers travaux seront réalisés dans les prochains jours. La campagne « nid de poules » sera probablement réalisée tout au début du mois de juillet. Il faut compter une semaine de travail pour la réfection des nids de poule.

5) Ouverture de la rue des Vignerons vers Altkirch

Les riverains de la rue du Vignoble et de la rue des Vignerons ont été consultés afin de recueillir leur avis sur l'ouverture des barrières qui mènent sur le ban communal de la Ville d'Altkirch. Le Maire a pris l'attache de Madame Isabelle PI, nouvelle Maire de cette commune, afin de s'assurer de la volonté de la Ville d'ouvrir ce passage.

6) Réfection de la toiture de l'école maternelle

Il est nécessaire de pouvoir commencer à travailler sur ce projet dont la réalisation est prévue en 2027. Le Maire propose d'en débattre lors d'une réunion de la commission technique qui sera fixée prochainement. L'école maternelle date de 1998, les réparations ponctuelles ne suffisent plus. La commission technique se rendra sur place afin d'analyser les travaux à effectuer et d'étudier les différentes faisabilités. Mme Emilie OBERDORF précise que l'escalier peut parfois poser problème aux parents qui accompagnent les enfants avec des poussettes ; Mme Agnès HARNIST précise qu'à l'époque de la construction de l'école, les parents déposaient les enfants au portail, c'est pour cette raison que la question ne s'était pas posée.

7) Musée du Kilianstollen

Nous avons été sollicités par Serge RENGGER, président de l'association KILIANSTOLLEN 1918 afin de lancer les premières études sur les coûts estimatifs d'aménagement de ce musée au sein de la grange de l'ancien Crédit Mutuel. L'association a récupéré une partie de la galerie d'origine à DRESDE. Les éléments étaient stockés à MEYENHEIM dans un premier temps, puis déménagés à HIRTZBACH. La Mairie va établir le chiffrage du bâti, tandis que l'association va réaliser un chiffrage lié à la partie musée.

POINT 5 : OPERATION IMMOBILIERE

Déclassement de terrain en marge du lotissement « Plein champs ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état d'avancement du lotissement « Plein Champs ».

Le lotissement est bordé, sur sa limite SUD par un talus longeant la rue des Seigneurs et il existe, sur le haut de ce talus une bande de terrain de largeur inégale qui s'étend jusqu'aux limites parcellaires des premiers terrains à bâtir.

Dans la mesure où celle-ci sera particulièrement compliquée à entretenir, entre les clôtures des habitants et la pente du talus, le Maire souhaite proposer, en accord avec l'ancienne municipalité, de la céder aux différents propriétaires riverains.

Cette bande de terrain, actuellement incluse dans le domaine public, a donc été morcelée et le Procès-Verbal d'Arpentage n°822 du 12/02/2026 vient créer trois parcelles cadastrées comme suit :

- Une parcelle d'une contenance de 0,50 are se Sol cadastrée section 04 n°593

- Une parcelle d'une contenance de 0,35 are se Sol cadastrée section 04 n°594
- Une parcelle d'une contenance de 0,41 are se Sol cadastrée section 04 n°595

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à leur déclassement du domaine public dans le but de les proposer à la cession pour les propriétaires des lots riverains à savoir, le lot n°15 pour la parcelle 593, le lot n°14 pour la parcelle 594 et le lot 10 pour la parcelle 595.

La cession envisagée le sera pour un prix de 3000 € l'are et sera réalisée par acte authentique devant notaire.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** du déclassement des parcelles ci-dessus dans le but de les céder aux propriétaires riverains
- **Charge** le Maire de faire procéder à leur inscription dans le domaine privé de la commune en sollicitant le juge du Livre Foncier.

POINT 6 : AFFAIRES CULTURELLES

Rapport de la réunion du 28 avril 2026.

Mme Emilie OBERDORF, rapporteur de la commission, donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission du 28.04.2026.

***Commission de la vie associative, sportive et culturelle, de l'éducation (école, périscolaire...)
Et de l'économie en relation avec les entreprises
Réunion du 28 avril 2026 à 19h en salle du conseil***

Présents : J-Yves MOSSER, Christelle FAFFA, Emilie OBERDORF, Réjane KEMPF-BAUMGARTNER, Emmanuelle BROWN, Christelle MOSSER (membres de la commission)

Ainsi qu'André DUSIC, Christophe KNECHT & Isabelle GRZESIK

Absents excusés : Rémi SPILLMANN et Benoît PETER

En l'absence de M. Le Maire, Agnès HARNIST remercie l'ensemble des personnes présentes. Emilie OBERDORF est désignée rapporteur de la réunion

Le but de cette toute première réunion est de présenter aux nouveaux élus les missions de la commission et d'engager une réflexion sur son évolution

Ordre du jour :

Point 1 -Les missions de la commission

1. Naissances

La commission offre un cadeau à chaque bébé

Le nombre de naissances enregistrées s'élève à 25 en 2020, 19 en 2021, 19 en 2022, 13 en 2023, 13 en 2024 et 20 en 2025.

2. Écoles

Le rôle de la commune est de gérer les locaux, assurer l'entretien des équipements ainsi que la gestion du personnel ATSEM et agents d'entretien. Ses représentants (M. Le Maire et Agnès HARNIST) siègent aux conseils d'école.

Diverses animations extra-scolaires sont organisées : un concours photos de carnaval ainsi que la fête de Saint-Nicolas.

a. Ecole élémentaire

Elle compte 94 élèves répartis sur 4 classes

L'ouverture d'une 5^{ème} classe est prévue à la rentrée

b. Ecole maternelle

Elle compte 62 élèves répartis sur 3 classes

La fermeture d'une classe est prévue à la rentrée

*Le **périscolaire, l'enfance, la jeunesse**, sont des compétences de la Communauté de Communes du Sundgau.*

Les locaux communaux sont mis à disposition du périscolaire (rdc de l'école élémentaire)

Le transport des élèves relève de la compétence de la région Grand Est

3. Séniors

a. Grands anniversaires

La commission met à l'honneur les grands anniversaires, à partir de 85 ans, puis tous les cinq ans.

Elle célèbre également les anniversaires de mariage, notamment les noces d'or (50 ans), de diamant (60 ans), de palissandre (65 ans), de platine (70 ans), d'albâtre (75 ans)

Un colis d'un montant de 60€ est offert pour l'occasion

b. Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la commission organise un repas de Noël et offre un cadeau aux personnes âgées de 70 ans et plus. Environ 300 personnes, y compris celles résidant en EHPAD, sont concernées sur la commune.

Remarque : en raison de la capacité limitée de la salle du cercle, nous sommes malheureusement dans l'impossibilité d'inviter les conjoints n'ayant pas atteint l'âge requis.

c. EHPAD

Le bulletin municipal est envoyé chaque mois aux personnes en EHPAD.

4. Ligue contre le cancer

La commission participe activement à la quête à domicile au profit de la Ligue contre le cancer du Haut Rhin.

Les montants collectés sont en progression : 9 340 € en 2021, 9 920 € en 2022, 10 695 € en 2023, 11 345 € en 2024 et 12 055 € en 2025, témoignant de la générosité des habitants.

5. Expositions à la mairie

La commission organise des expositions à la mairie, ouvertes aux artistes carspachois et des environs, pour une durée de trois mois environ. Ces expositions contribuent à la valorisation de la création artistique locale et à l'animation culturelle de la commune.

6. Associations

La commune compte 15 associations actives.

En novembre, la commission élabore le calendrier des manifestations

La commune a tissé un lien fort avec les associations et participe aux assemblées générales ainsi qu'aux diverses manifestations.

7. Entreprises

Environ 70 entreprises et commerces — commerces alimentaires et divers, restauration, hébergements, entreprises du bâtiment, industrie, agriculture, santé — ont été recensés lors du précédent mandat.

Ils sont regroupés dans un fascicule d'information mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Point 2 -Divers

À l'issue de ce premier point, plusieurs pistes ont été proposées afin de dynamiser et diversifier les actions : création d'un conseil municipal des enfants ; organisation d'une marche pour la Ligue contre le cancer ; développement d'activités et/ou d'équipements pour les adolescents ; renforcement du lien entre les conseillers et l'école afin disposer des informations importantes et de suivre ce qui se passe au sein des établissements scolaires

Ces idées seront abordées lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, J.-Yves MOSSER rappelle que le Slow Up prévu le 30 août 2026 se prépare activement. Une réunion est prévue le mardi 5 mai avec les associations carspachoises souhaitant y participer.

La séance est levée à 21h15

M. Jérôme MEYER demande s'il serait envisageable d'organiser un accueil des nouveaux arrivants, comme cela se fait dans d'autres communes ?

M. le Maire précise que cela a déjà été fait il y a quelques années, les associations étaient présentes ; il n'y avait pas le nombre de personnes espéré, mais la commune peut envisager une nouvelle fois ce type de rencontre, notamment avec l'arrivée du nouveau lotissement « Plein champs » et en y intégrant les habitants du lotissement de la Rue des Charmes également.

En ce qui concerne le point concernant le lien entre l'école et la commune, le Maire tient à rappeler que les élus doivent rester vigilants afin de respecter le rôle de chacun : la commune gère le bâti et le personnel communal sur place, comme par exemple les ATSEM à la maternelle, mais en aucun cas les élus ne peuvent s'immiscer dans le fonctionnement de l'équipe enseignante, dont l'interlocuteur et la hiérarchie sont du ressort de l'éducation nationale. Le Maire se tient toutefois toujours disponible pour les parents qui demandent à le rencontrer, comme cela a déjà été le cas, sans pour autant prendre position. Mme Christelle MOSSER précise qu'il faudrait peut-être rappeler ce cadre officiellement dans un document écrit. Mme Emilie OBERDORF précise qu'il est tout de même important que la commune soit informée (bien sûr sans données personnelles) des événements qui peuvent se produire à l'école, afin notamment de ne pas découvrir avec stupéfaction des tensions cumulées entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

POINT 7 : Approbation de Factures

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Publicité, publications, relations publiques », article 623, les factures suivantes :

◇ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

85 ans de Mme HARTMANN, née KRACHENFELS Jeannine, le 18 juin ;

95 ans de M. BRAND Paul, le 26 juin ;

95 ans de M. RENGER Xavier, le 17 juillet.

◇ Les frais liés à l'organisation de la rencontre agents/élus du 14 avril 2026 : budget prévu : environ 100 €.

◇ Les frais liés à l'organisation de la matinée d'informations Mairie/Conseil municipal du 02 mai 2026 : budget prévu : environ 50 €

◇ Les frais liés au vin d'honneur organisé lors de l'inauguration de la stèle commémorative des Malgré-Nous, du 03 mai 2026 : budget prévu : environ 400 €

◇ Les frais liés à l'organisation de la veillée tricolore qui aura lieu le 12 juillet 2026 : budget prévu : environ 8000 €.

◇ L'achat d'un cadeau de mariage pour Mme Ophélie VAMPOUILLE, agent d'entretien de la commune, à l'occasion de son mariage : budget prévu : environ 230 €.

POINT 8 : DIVERS

URBANISME :

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE		
SOYER Grégory	Lotissement Plein Champs lot n°27	Construction d'une maison individuelle
EARL du Chêne représentée par M. Gérard MEYBERGER	68, rue du Général de Gaulle	Construction d'une maison individuelle
SCI GENIE représentée par Monsieur Eugène MAMBRE	16, rue du Faubourg	Transformation d'une maison d'habitation et d'un hangar en 3 logements
GRIENENBERGER Damien et HOUX Johanna	68, rue du 7 Août	Création d'un garage attenant à la maison
SCI 3B représentée par Monsieur Jérôme BROGLE	Parc d'activités Nord, rue des Erables	Construction d'un bâtiment d'activités de 548 m ²

DECLARATION PREALABLE		
KNECHT Christophe VD SERVICES représenté par	17A, rue Oberdorf	Installation d'une clôture et d'un portail
Mme Valérie DUBREU	21, rue du Gazon	Panneaux solaires en toiture
WAHLER Gérard	15, rue du 7 Août	Modification de toiture
TSCHANN Mathieu	2, rue des Capucines	Clôture + local technique + auvent
KOENIG Norbert	9, rue des Tilleuls	Piscine semi-enterrée
YARANGUNU Erdal	13, rue des Charmes	Installation photovoltaïque en toiture

ACC SUN représenté par Monsieur Nassim BARACHE	7, rue des Muguets	Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition
---	--------------------	--

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP WALD et LODOVICHETTI 4, rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE	MEYER Caroline	Bâti sur terrain propre 19D, rue des Vergers section 04 parcelle n°417 et 418 13,37 ares	227 000 €	Séverine MEISTER
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lotissement Plain Champs Section 4 parcelles n°516, 531, 539 17,88 ares	211 000 €	ATIK SA
Maître Pauline HURTH 68220 HEGENHEIM	WELMELINGER Michaël	Bâti sur terrain propre 22, rue des Champs Section 1 parcelles n°94 et 95 1,63 ares	200 000 €	MEGRET Hugo
SCP HEIM- CHASSIGNET&BROGL E 11, rue de Thann 68130 ALTKIRCH	Consorts MOSSER	Bâti sur terrain propre 3, rue des Abeilles section 01 parcelle n°208 5,58 ares	198 000 €	Julie ESLINGER
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	MEYER Jean-Luc et L'HÔTE Isabelle	Bâti sur terrain propre 11, rue de la Forêt Section 44 parcelles n°54 et 83 10,13 ares	365 000 €	RUNSER François et WIRA Cécile

Affaires et informations diverses :

M. le Maire rappelle que le club de foot organise la ronde des Etangs ce lundi 25 mai. Le week-end suivant, aura lieu le gala des Majorettes.

M. Jérôme MEYER demande si le bac avec les crayons peut être repositionné devant le passage piétons de l'école maternelle, des voitures se garent de manière inappropriée. Le Maire précise que ce sera fait par les services techniques.

Le Maire rappelle que le conseil se réunira le 5 juin prochain à 18h30, pour élire les membres du conseil municipal qui seront désignés grands électeurs en vue du scrutin sénatorial. Une commission technique et une commission forêt seront également prochainement programmées.

Mme Véronique LIDIN ajoute que le CCAS se réunira également durant la deuxième quinzaine de juin.

Plus personnes ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.